

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 AVRIL 2019

Le neuf avril deux mil dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Françoise LEFÈVRE, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Monsieur MONCLIN Alain (pouvoir donné à Monsieur PIENNE Cédric), Madame DEROUILLAT Florence (pouvoir donné à Madame VOUILLOT Marylène), Monsieur COLAS Emeric, et Monsieur GUILLETTE Maxime, absents excusés.

Monsieur Cédric PIENNE a été élu secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente du 12 mars 2019. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

N° 014/2019 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTHELON,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 015/2019 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après avoir entendu les commentaires sur les comptes administratifs de la commune, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs tels que présentés :

Dépenses de fonctionnement	282 956.36 €
Recettes de fonctionnement	354 190.63 €
Report de 2017 (à l'article 002)	621 605.97 €
<u>Excédent global de fonctionnement 2018</u>	692 840.24 €
Dépenses d'investissement	93 347.79 €
Recettes d'investissement	206 019.42 €
Report de 2017 (à l'article 001)	- 131 934.67 €
<u>Résultat global d'investissement 2018</u>	- 19 263.04 €
<u>Reste à réaliser au 31 décembre 2018</u>	- 18 800.00 €
<u>Soit un résultat global d'investissement y compris restes à réaliser fin 2018</u>	- 38 063.04 €

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité, Madame le Maire ayant quitté la séance.

N° 016/2019– AFFECTATION DU RESULTAT 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019

Après avoir approuvé le compte administratif 2018 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 692 840.24 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

* un solde d'exécution négatif global de	- 19 263.04 €
* un solde de reste à réaliser négatif de	- 18 800.00 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2018,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,

Considérant que le budget de 2018 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 562 520.18 €.

Le Conseil Municipal décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2019 le résultat comme suit :

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	<u>654 777.20 €</u>
- Affectation du résultat (ligne 1068 en recettes d'investissement)	<u>38 063.04 €</u>
- Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses)	<u>19 263.04 €</u>

N° 017/2019 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019, présenté par Madame le Maire, est adopté à l'unanimité, équilibré en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 977 847.53 Euros répartis comme suit :

Dépenses :

Chapitre 011 : charges à caractère général	237 500.00 €
Chapitre 012 : charges de personnel	93 850.00 €
Chapitre 014 : atténuation de produits	14 000.00 €
Chapitre 022 : dépenses imprévues	10 000.00 €
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	517 556.53 €
Chapitre 65 : charges de gestion courante	89 031.00 €
Chapitre 66 : charges financières	3 500.00 €
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	12 410.00 €

Recettes :

Chapitre 70 : produits des services du domaine	26 123.00 €
Chapitre 73 : impôts et taxes	222 304.00 €
Chapitre 74 : dotations et participations	59 640.63 €
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	15 000.00 €
Chapitre 76 : Produits financiers	2,70 €
Chapitre 002 : résultat reporté	654 777.20 €

- Section d'investissement : 604 277.77 Euros répartis comme suit :

Dépenses :

Chapitre 020 : dépenses imprévues	25 364.73 €
Chapitre 16 : emprunts	30 650.00 €
Chapitre 20 : immobilisation incorporelles	44 200.00 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	484 800.00 €
Chapitre 001 : solde d'exécution négatif reporté	19 263.04 €

Recettes :

Chapitre 001 : solde d'exécution positif reporté	0.00 €
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	517 556.53 €
Chapitre 1068 : affectation résultat	38 063.04 €
Chapitre 10 : dotation fonds divers et réserves	35 615.16 €
Chapitre 13 : Subvention d'investissement	13 043.04 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €

N° 018/2019 – VOTE DU TAUX D’IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Le Conseil Municipal arrête à l’unanimité les taux suivants pour l’année 2019 :

➤ Taxe d’habitation	24.93 %
➤ Foncier bâti	20.23 %
➤ Foncier non bâti	19.49 %

N° 019/2019 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2019

Le Conseil Municipal arrête à l’unanimité les subventions suivantes pour l’année 2019 :

Entraide alimentaire d’Épernay	108.00 €
Bulle des jeux	40.00 €
EntourAge	360.00 €
Syndicat Mixte Scolaire des Trois Coteaux	48 600,00 €
Comité des Fêtes de Monthelon	8 500,00 €
Association Pays d’Epernay et son Patrimoine	100,00 €
Amis de nos Églises	50.00 €
Association “Les Coteaux Sud”	183,00 €
AFM Téléthon	150.00 €
La Gran-Jauge	40.00 €